



*Conférence régionale
des élus de la Baie-James*

Le développement durable, un enjeu important en Jamésie?

Février 2005

Mémoire présenté au ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre de
la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec

Présentation de l'organisme

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) couvre le territoire des municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et de la Municipalité de Baie-James dans la région Nord-du-Québec.

Organisme constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chap. M-30.01), la CRÉBJ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Elle a principalement comme mandat d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement, de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région. Rappelons la situation particulière qui prévaut dans la région Nord-du-Québec où en plus de la CRÉBJ, l'Administration régionale Crie et l'Administration régionale Kativik sont réputées agir à titre de conférence régionale des élus pour leurs communautés respectives.

Introduction

Le développement durable a clairement été identifié par la CRÉBJ comme prémisses au développement de la région :

*En adoptant le présent plan quinquennal de développement, les Jamésiens choisissent de viser l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le développement de l'emploi et dans une perspective de **développement durable**. Ainsi, l'ensemble des axes de développement, des priorités de développement et des actions qui seront réalisées au cours des prochaines années, devra converger vers ces trois finalités étroitement reliées les unes aux autres. (Plan quinquennal de développement 2004-2009 de la CRÉBJ, page 113)*

De plus, puisque la base de l'économie régionale est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles (l'hydroélectricité, les mines et l'exploitation forestière y sont prédominantes), la mise en œuvre d'un Plan de développement durable pour le Québec pourrait générer des impacts économiques significatifs pour la région. C'est pourquoi la CRÉBJ est fortement interpellée par l'objet de cette consultation publique et désire être entendue lors de la rencontre de consultation qui est prévue le 18 février 2004 à Chibougamau.



La démarche proposée

La CRÉBJ est en accord avec les principes généraux proposés dans le document de consultation *Plan de développement durable du Québec* et dans l'avant-projet de loi qui l'accompagne. Le concept du développement durable y est bien défini. Les diverses étapes de la mise en œuvre de la démarche ainsi que les responsabilités pour les ministères et les organismes gouvernementaux sont également présentées.

Cependant, il importe de se questionner sur certains aspects de cette démarche. Le caractère très ambitieux du projet et son approche multisectorielle nous portent à croire que la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec* sera très complexe. De plus, avec l'austérité budgétaire dans laquelle évoluent les ministères et les organismes gouvernementaux, il semble utopique de croire que ces derniers auront la disponibilité financière pour mettre en œuvre des actions significatives pour le développement durable sans compromettre le niveau actuel des services aux contribuables.

C'est pourquoi la CRÉBJ demande :

- 1. Que le gouvernement du Québec se questionne sur la faisabilité de la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec* tel que présenté en tenant compte des contraintes existantes au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.**

Économie et développement durable

La mise en œuvre d'actions visant le développement durable peut générer des effets significatifs sur l'économie et l'emploi. Ces effets peuvent différer grandement, selon les actions privilégiées et selon la structure économique de chaque région. La CRÉBJ déplore le peu de préoccupations de la part de gouvernement sur ces effets dans le document de consultation. Pour une région ressource telle que la Jamésie, d'importants effets sont à prévoir. Voici deux exemples illustrant ce fait.

Le développement d'énergies propres comme l'éolien et l'hydroélectricité constituerait, en principe, une excellente nouvelle pour la région, 60 % du potentiel énergétique du Québec étant situé dans le Nord-du-Québec. Pour que ces effets positifs se concrétisent, encore faut-il que les retombées soient générées en région. Selon les données 2003 d'Hydro-Québec, à peine 4 % des effectifs totaux d'Hydro-Québec sont rattachés au Nord-du-Québec, soit 948 personne-année. De plus, de ces 948 emplois, seulement 91 étaient occupés par des travailleurs résidant dans le Nord-du-Québec. Ces retombées sont négligeables pour une région qui compte 48 % de la puissance installée au Québec. Le principe de l'équité interrégionale est encore loin d'être appliqué.



En exploitation forestière, toute action réduisant la possibilité forestière pourrait signifier d'importantes pertes d'emplois pour les résidents de la région. Le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) recommande d'ailleurs une diminution de 20 % de la possibilité forestière à des fins de protection et de création d'aires protégées en forêt boréale. Le territoire de la Jamésie étant presque exclusivement situé en forêt boréale, l'application d'une telle recommandation toucherait la région de manière spécifique. Sans la mise en place de mesures visant à atténuer ces effets sur l'économie, ce type d'action aurait un impact dévastateur pour une région ressource telle que la Jamésie. Le développement durable ne peut pas exister s'il n'y a pas de développement économique. Le principe de l'équité intergénérationnelle doit fonctionner dans les deux sens. Le droit des générations futures ne doit pas supplanter le droit des populations actuelles de vivre dignement, d'occuper un territoire et d'y travailler.

Il est peut-être tôt pour entrer dans les détails de ces considérations; le gouvernement ayant peut-être prévu les inclure lors des étapes ultérieures de son plan. Quoi qu'il en soit, ces enjeux sont trop importants pour les laisser passer sous silence, c'est pourquoi la CRÉBJ demande :

- 2. Que le gouvernement établisse clairement que le développement économique et de l'emploi ne fasse pas les frais de la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec*, et ce, particulièrement dans les régions ressources;**
- 3. Que le gouvernement reconnaisse que la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec* puisse générer d'importantes répercussions sur le développement des régions, de documenter ce fait et de rendre ces informations publiques pour les étapes ultérieures de consultation;**
- 4. Que le gouvernement prévoie la mise en place de mesures et des ressources nécessaires pour que le développement durable soit bénéfique à court et à long terme sur l'ensemble des régions;**
- 5. Que le gouvernement du Québec expose sa vision sur le partage équitable des effets du développement durable.**

Un pas vers la centralisation et vers le « mur-à-mur »?

Dans la foulée du Sommet des générations, tenu à l'automne dernier, le gouvernement du Québec a entrepris, avec ses partenaires, un important exercice visant la décentralisation, la régionalisation et l'adaptation de ses interventions aux réalités des régions. Dans un document¹ préparé par la CRÉBJ et déposé au gouvernement avant les Fêtes, dans le cadre de l'Entente Québec-Régions signée lors de ce sommet, il est notamment question du fait que certaines normes actuelles du ministère de l'Environnement ne tiennent pas vraiment compte des réalités régionales.

¹ Entente Québec - Conférences régionales des élus - Décentralisation, régionalisation et adaptation des normes et des programmes gouvernementaux, 17 décembre 2004.



C'est pourquoi la mise en place de nouvelles normes environnementales par le MENV découlant de la stratégie de développement durable suscite des inquiétudes en région, tant au point de vue de la centralisation des décisions que de l'application de nouvelles normes dites « mur-à-mur », peu adaptées aux réalités des régions.

Par exemple, afin de diminuer l'émission de gaz à effets de serre, le gouvernement pourrait imposer une taxe spéciale sur les véhicules à grosse cylindrée. Il est en effet aberrant de voir le grand nombre de véhicules utilitaires sportifs (VUS) circuler dans les grandes villes. Par contre, ce type de véhicule est très approprié en Jamésie compte tenu des activités (professionnelles et personnelles) des résidents, de l'état des routes et des grandes distances à parcourir sur des routes isolées. Par conséquent, ce type de taxe ayant un objectif fort louable pénaliserait ceux qui ont véritablement besoin de ce type de véhicule.

C'est pourquoi la CRÉBJ demande :

- 6. Que le gouvernement s'assure que la mise en place du *Plan de développement durable du Québec* respecte les principes de l'Entente Québec – Régions, soit la décentralisation, la régionalisation et l'adaptation des normes aux réalités régionales.**

Actions régionales en vue du développement durable

La CRÉBJ sera appelée à jouer un rôle important lors de la mise en œuvre du *Plan de développement durable du Québec*. De par sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et d'organisme de concertation, la CRÉBJ participera à toute consultation visant à établir les objectifs et les actions en matière de développement durable pour la Jamésie.

La CRÉBJ est également prête à poser des gestes concrets pour faire du développement durable un outil de développement pour la collectivité. Un projet de construction de minicentrales hydroélectriques est actuellement en voie de développement et la région en serait le promoteur. Les profits qui seraient générés par cette entreprise serviraient à financer la diversification de l'économie régionale.

Conclusion

La CRÉBJ appuie le développement durable et offre son entière collaboration au gouvernement pour la mise en œuvre d'un *Plan de développement durable du Québec*. Cependant, la CRÉBJ met en garde le gouvernement sur les nombreux effets à prévoir avec la mise en œuvre d'une telle démarche, et ce, particulièrement pour les régions ressources dont les économies sont déjà en précarité. Le développement durable représente aujourd'hui un défi de taille à relever, tant pour l'équité intergénérationnelle que pour l'équité interrégionale.

